
Synthèse du séminaire de présentation des différentes formes de coopératives au Viet Nam, en Europe, en Asie et comparaison des modèles. Ninh Binh le 20 Janvier 2009

Le séminaire a réuni 28 personnes de l'Alliance des Coopératives de Ninh Binh, Union des Femmes de Ninh Binh, Services Techniques de la Province, président/tes ou représentant/tes de coopérative de la province (Agricole, multiservice, transport, eau & électricité, artisanat), télévision de Ninh Binh et reporter quotidien local, cadres du projet Aid-Coop.

Les cadres du projet ont présenté leurs études et animé le débat au cours de cette journée de séminaire.

Les thèmes qui ont fait débat :

Les fonds statutaires

Tous s'accordent à reconnaître que les fonds statutaires de leurs coopératives ou des coopératives en général sont extrêmement faibles sauf quelques cas particuliers tel la coop de Nho Quan qui est souvent citée en exemple.

Cet état de fait est du à la difficulté d'apport par les coopérateurs des fonds initiaux, eux mêmes étant souvent très limités dans les moyens qu'ils peuvent dédier à la coopérative. Ceci induit naturellement d'importantes difficultés : i) d'accès au crédit. Les structures agréées pour faire des prêts demandent des garanties qu'elles n'ont pas (on ne prête qu'aux riches) et par conséquent ii) des limites marquées pour l'investissement à court, moyen ou long terme et aussi des limites concernant des facilités de trésorerie.

Ce point financier limite le développement économique possible des structures.

L'auditoire dans sa majorité souhaiterait voir assouplir les mesures bancaires à leur rencontre. Très souvent l'un des membres de la coopératives met un bien personnel en garanti afin d'avoir accès a un crédit bancaire pour la coopérative ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes.

Légalement la loi ne permet pas à un membre de posséder plus de 30 % du capital statutaire alors que potentiellement certains membres pourraient injecter plus de capital dans la coopérative pour permettre d'avoir plus aisément accès au crédit et avoir des volumes financiers en fonds de roulement plus important.

L'auditoire est divisé sur cette question. La majorité pensant qu'une coopérative n'est pas une entreprise et qu'en conséquence il ne faut pas nécessairement chercher à maximiser les profits que les coopératives ont avant tout un rôle social. Une minorité plus orienté vers le marché pense au contraire que la recherche du profit aura des retombées positives sur tous les membres de la coop même si certains coopérateurs ayant injecté plus de fonds dans la structure verront en retour des gains plus importants lors de la répartition des bénéfices au prorata de leur investissement.

Il est cependant clair que plus une personne ou un groupe de personne possède une part majoritaire du fonds statutaire plus elles auront un poids considérable lors de décision stratégique, ce que récuse et ne veulent pas les coop ayant des fondements plus socio.

Cependant, ce point de vue remet en cause un des principes fondateurs des coopératives qui est « un homme-une voix » et qui assure la démocratie dans l'entreprise coopérative. Ce principe est reconnu et inscrit dans de nombreuses lois et décrets sur les coopératives, au Vietnam et dans le monde.

Deux modèles se font jour :

- § Des coopératives « sociales » relativement unitaires et égalitaires dont l'objectif est clairement de développer de l'activité avant tout pour et par les coopérateurs et
- § Des coopératives « capitalistiques » qui revendiquent le marché et le profit avec un discours socialisant, mais qui dans les faits avantageront les gros investisseurs.

C'est ce second modèle que l'Etat vietnamien souhaiterait voir promouvoir dans un proche avenir.

Il y a à notre sens des alternatives intermédiaires, mais qui nécessiteraient des réformes qui politiquement sont difficiles à assumer. La solution actuelle est clairement de laisser mourir le premier modèle et d'appuyer le second à se développer.

La présidente d'une grosse coop agri (4000 membres) mentionne qu'en son sein la coop fait du crédit, mais que eu égard aux réglementations législatives et au faible montant du fonds statutaire, cette activité est malheureusement très réduite alors que si des dérogations existaient ou si la législation était assouplie la coop pourrait faire plus de crédit en interne et ainsi développer son activité et celle de ses membres. Il y a inadéquation/décalage entre les réalités de terrain et les règles législatives sur ce point spécifique.

Le problème du foncier

Toutes les coopératives revendiquent l'accès au foncier et la mise à disposition de terrain au moins comme le prévoit la loi.

Il s'avère que ces règles sont difficilement appliquées et l'activité de certaines coop s'en trouve réduite, limitée voire bloquée.

L'exemple présenté par la coop de transport est en cela intéressant. Dans son plan de développement il est prévu une fonction achat / revente de pièces détachées pour les coopérateurs ainsi qu'une fonction entretien / réparation pour les véhicules des coopérateurs. L'absence de terrain à leur disposition pour la construction de petits bâtiments les bloque dans le développement de ces fonctions les obligeant à faire appel au secteur privé à des prix très supérieurs à ce que la coop pourrait proposer à ces adhérents. N'ayant pas les moyens d'acheter le terrain car les prix sont exorbitants, ils s'en trouvent bloqués dans leur développement.

Le cas est intéressant à étudier car on est sur des secteurs de services concurrentiels avec accès et actions sur le marché et le consommateur.

Si l'Etat ou la Province décide d'allouer un terrain à la coop elle va de fait subventionner son développement et induire des biais dans l'économie de marché locale qui se développe à travers les revendeurs de pièces et les garagistes. Si les autorités refusent l'allocation de terrain elle fait socialement de nombreux mécontents.

L'Etat doit donc assumer ces choix et être clair dans ceux-ci auprès du public.

En 2004 et 2005 l'Alliance des Coopératives de Ninh Binh a organisé des séminaires sur ce thème permettant de faire se rencontrer les autorités locales, provinciales et un grand nombre de coopératives. Il en est ressorti qu'un certain nombre de coop a pu avoir accès à du foncier. Mais la question reste un point central des débats et non uniquement à Ninh Binh puisque 2009 sera pour l'Alliance des Coop de Vinh Phuc une année dédiée à la problématique foncière pour laquelle nous serons très attentifs.

Le cadre général législatif

Tant l'Alliance que les coopératives évoquent le fait que la loi vietnamienne contrairement à d'autres pays est beaucoup trop générale et que les autorités locales qui sont en charge de la mise en application de celle-ci ne savent pas comment procéder. Devant les difficultés qu'ils rencontrent dans cet exercice il préfère jouer la montre plutôt que de prendre des décisions.

Ces affirmations ne font que confirmer les difficultés que nous avons rencontrées lors de l'étude de la loi vietnamienne pour laquelle il a fallu aller chercher des informations, textes de lois, décrets, circulaires,... dans de nombreux ministères pour essayer de recomposer un cadre juridique global afin d'avoir une vision cohérente de ce qu'était la loi sur les coopératives au Vietnam. Les autorités locales sont confrontées aux mêmes problèmes et ne peuvent les résoudre car elles n'ont pas toujours toutes les compétences requises, pas accès à l'information, dans le temps pour effectuer ce travail et en conséquence mettent en pratique l'adage : « dans le doute abstiens-toi ».

La mise en réseau des coopératives

La présentation du système coopératif en France mettant en valeur la forte organisation des coopératives par secteurs d'activités et géographiquement et leur influence sur les politiques a amené le débat sur la mise en réseau des coop au Vietnam. Pour l'instant, il existe peu d'Union de coopératives par secteur d'activité. Les coopératives ont souligné les difficultés pour créer des réseaux du, entre autre, au peu de relation/d'échange entre les coop, aux difficultés de partager des expériences.

Par ailleurs, les coopératives n'ont pas de relations avec le DC/MPI et ne connaissent pas les politiques d'appui. Cela souligne le fossé qu'il existe entre les décideurs politiques et le terrain.

Le représentant de la coop d'électricité met en avant que plusieurs coop de ce secteur d'activité souhaitent se regrouper pour former une Union. Ils ont des idées pour formaliser cette Union, mais pas le soutien de l'administration qui semble très procédurière et non enclin au développement de cette initiative. La politique des autorités locales est plutôt orientée vers le secteur privé au détriment du développement du secteur coopératif. Il est vrai qu'actuellement un débat existe pour que l'EVN reprenne toute la fonction de distribution de l'électricité.

Fonds pour le développement des coop au niveau provincial

Actuellement existe un fonds de développement des coop qui est alimenté sur le budget de l'Etat. Cependant la gestion de ce fonds est ambiguë.

Il est proposé que toutes les coop contribuent à un fonds de développement de leur secteur au niveau provincial. Cette proposition n'a pas retenu l'assentiment de toutes les personnes présentes. Celles qui s'opposent à cette proposition arguent qu'une fois payé : les impôts, les affectations aux différents fonds internes obligatoires (Fonds de réserve (5 % des BIC), Fonds de développement de la production (20 % des BIC)) le solde est extrêmement faible et ne permet pas de contribuer à un nouveau fonds (externe), même si le principe est intéressant. Les coop qui y sont favorables sont des coop ayant un fort développement actuellement, des ressources financières et humaines et dégageant des plus values non négligeables.

Ceci soulève deux questions :

- i) de la réforme des fonds obligatoires est elle nécessaire ? et
- ii) la rentabilité des coopératives comment l'améliorer ?

Concernant les guides pratiques et juridiques

L'alliance a diffusé certains guides produits par l'Alliance Nationale et MARD. Toutefois le nombre de guide à leur disposition est très limité et seulement 20 % des coopératives ont pu bénéficier de ces guides.

Par ailleurs l'AC de NB n'a aucun moyen pour reproduire ces guides et les diffuser.

L'alliance et les coopératives présentes sont fortement intéressées par une série de guide sur les politiques d'appui ainsi que sur la création, le fonctionnement et l'organisation des coop. (en cours de production au sein d'AID-Coop).